

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 24

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: D., Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la rivière, au milieu de jardins où s'étalent les richesses d'une végétation luxuriante. Sept rivières arrosent Damas, et les cafés sont pleins de fontaines jaillissantes, de ruisseaux murmurants, de jets de toute forme disposés de la manière la plus ingénieuse pour rafraîchir l'atmosphère. Lorsque le temps est mauvais, les consommateurs se retirent dans de vastes salles voûtées ayant, au centre, une nappe d'eau limpide, entourée de riches tapis.

Malgré le Coran, on boit le jus de la grappe dans les cafés de Damas. Le Musulman n'est pas toujours cet être rêveur jouissant à la fois des parfums qui s'exhalent du narguilé et des saveurs du moka; il sait vider aussi la coupe bachique; il sait que, malgré une restriction, Mahomet déclare « qu'il y a dans le vin de grands avantages pour les hommes ». En un mot, le Musulman admet volontiers l'idée spirituellement traduite par un de nos poètes :

Quand le prophète Mahomet
Contre le vin fit un décret,
Voici quelles furent ses vues :
Sachant bien que le cœur humain
Recherche avec ardeur les choses défendues,
Pour le mieux faire aimer, il défendit le vin.

L'habitude de prendre la consommation en plein air, familière en Orient, ne s'établit dans nos villes qu'à partir du règne de l'idylle, c'est-à-dire du moment où Gesner, Berquin et Mme de Genlis chantaient sur tous les tons les ombrages, les bergers, leur houlette, leurs moutons et leurs vertus. Alors tout café voulut avoir un peu de sol pour y placer des sapins, des pots contenant des lauriers, des grenadiers, etc. »

Voici maintenant quelques détails, puisés ailleurs, sur les restaurants :

Les endroits où l'on mange ont souvent varié de dénominations. A la fin du xvi^e siècle, lorsque les maîtres-queux, cuisiniers et porte-chapes de Paris furent érigés en communauté, les cuisiniers-traiteurs étaient les plus réputés. Ils avaient le privilège des festins, noces et banquets, collations, tant dans les maisons royales que chez les particuliers.

A cette époque, les traiteurs ne donnaient pas à manger chez eux. Ils portaient seulement en ville.

Les cabaretiers, jaloux de leurs succès... de bouche, qui rapportaient de beaux bénéfices, essayèrent de leur faire concurrence, mais n'ayant pas réussi, ils songèrent à faire une innovation. Au lieu de porter les mets en ville, ils les servaient chez eux à leurs clients, en leur fournissant tous les accessoires, tels que : pain, sel, vin et bière...

Ceux qui donnaient ainsi à manger chez eux prirent le nom de *restaurateurs*. Ils se distinguaient ainsi des *traiteurs*, ne faisant que « mets et plats » pour la ville.

Les restaurants ayant obtenu une vogue rapide, ne tardèrent pas à se multiplier.

Après les traiteurs et les restaurateurs venaient les *gargotiers*. Ces derniers ne pouvaient servir que des mets communs, destinés au *populaire*, comme on disait alors.

Après la Révolution, les règlements ayant rapport aux distinctions professionnelles furent supprimés;

les *traiteurs*, *cabaretiers*, *gargotiers*, *restaurateurs*, se trouvèrent alors au même niveau.

Aujourd'hui, on mange un peut partout. Après les restaurants, les établissements de bouillon et les traiteurs — dont quelques-uns font une excellente cuisine — il y a les gargotes, les crémeries et même les brasseries où l'on consomme du jambon et de la choucroûte. — Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses.

A Paris, on a toutes les facilités de manger à peu de frais, sans être obligé de faire sa cuisine. Si l'on ne veut aller dans les établissements publics, on peut commander ses repas, non seulement chez les traiteurs, mais aussi chez les pâtisseries, dont la plupart se chargent « des diners en ville ». Quant aux nécessiteux, ils trouvent aux Halles, parés et arrangés, les restes des grandes maisons : ces *arlequins*, ainsi qu'on les nomme, varient de prix selon qu'ils sont plus ou moins appétissants; ils coûtent de cinq à vingt centimes la portion.

Lausanne, 8 juin 1886.

Monsieur le rédacteur,

Notre douce quiétude vient de faire place à un malaise indéfinissable depuis que les deux lettres signées Louise B... ont paru dans vos numéros des 29 mai et 5 juin.

Merci des compliments qu'elles contiennent, mais permettez-moi de faire observer à votre aimable mais pétulante correspondante que l'histoire du grain de sable et de la paille mériterait de lui être appliquée dans toute sa rigueur.

D'abord, parce que les Messieurs ne sont pas seuls à porter des chapeaux garnis de rubans avec imitations de singes, de chiens ou d'oiseaux. J'ai vu de mes excellents yeux, bon nombre de personnes du beau sexe qui ne sont plus de première jeunesse, parées aussi de ces malencontreux rubans.

Que répondra Mme Louise B... quand on lui demandera pourquoi les demoiselles se coiffent, pour la plupart, de chapeaux à l'usage exclusif des jeunes gens ?...

Que répondra-t-elle quand on s'informerait si ce n'est pas sa trop grande curiosité qui l'a amenée à écouter les conversations de personnes qui ne lui parlaient pas et apprendre ainsi qu'on se sert quelquefois du mot *type* pour désigner un tel ou des tels.

Evidemment personne ne s'en est encore fâché, puisque ceux qui sont désignés n'ont jamais réclamé, hormis Mme Louise B..., qui dit n'avoir pas encore entendu le mot *typesse*. Hélas! je le lui affirme, à regret, cette expression est déjà de mode. Puisse cette révélation ne la point trop fâcher.

Allons... allons, à tout péché miséricorde, et pour cette fois nous lui pardonnons de grand cœur ses incartades, qui ne sont de sa part, nous en sommes certains, que de petites taquineries teintées légèrement de jalousie de n'avoir pas à nous reprocher de plus graves incorrections.

Au nom de quelques amis,

Paul D...